
Conférence du désarmement

11 février 2015
Français
Original: anglais

Note verbale datée du 26 janvier 2015, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Autriche, transmettant le texte de la déclaration commune sur les incidences humanitaires des armes nucléaires prononcée le 20 octobre 2014 par la Nouvelle-Zélande, au nom de 155 États, devant la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-neuvième session

La Mission permanente de l'Autriche présente ses compliments au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint le texte de la déclaration commune sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, prononcée le 20 octobre 2014 par la Nouvelle-Zélande, au nom de 155 États, devant la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-neuvième session. En sa qualité de Coordonnateur en exercice du processus des déclarations communes sur les incidences humanitaires, l'Autriche demande aimablement que le texte de la présente note verbale et de la déclaration commune qui lui est jointe soit publié comme document officiel de la session de 2015 de la Conférence du désarmement.

GE.15-02410 (F) 160215 160215



* 1 5 0 2 4 1 0 *

Merci de recycler



Déclaration commune sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, prononcée par M^{me} Dell Higgie, Ambassadrice de Nouvelle-Zélande

Je prends la parole au nom des États Membres suivants: Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et mon propre pays, la Nouvelle-Zélande; les États observateurs que sont le Saint-Siège et l'État de Palestine; et les États non Membres de l'ONU que sont les Îles Cook et Nioué.

Nos 155 pays sont profondément préoccupés par les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires. L'expérience acquise par le passé de l'utilisation et des essais d'armes nucléaires a amplement fait la preuve des conséquences humanitaires inacceptables causées par la capacité de destruction immense et incontrôlable de ces armes et par le fait qu'elles frappent aveuglément. Les discussions qui se sont déroulées sur la base d'éléments factuels lors des première et deuxième Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, tenues respectivement en mars 2013, en Norvège, et en février 2014, au Mexique, nous ont permis d'approfondir la compréhension que nous avons, collectivement, de ces conséquences. Un message clef formulé par les experts et les organisations internationales a été qu'aucun État ou organe international ne peut faire face à l'urgence humanitaire immédiate qu'entraîne une explosion d'arme nucléaire ni apporter l'assistance voulue aux victimes qui en résultent.

La vaste participation à ces deux Conférences, à savoir 146 États, le Comité international de la Croix-Rouge, un certain nombre d'organisations humanitaires du système des Nations Unies et la société civile pour ce qui est de la dernière en date, tenue à Nayarit (Mexique), témoigne de la reconnaissance que les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires sont un sujet de préoccupation fondamental et mondial. Nous accueillons avec enthousiasme l'annonce faite par l'Autriche d'une troisième Conférence, prévue les 8 et 9 décembre 2014. Nous sommes fermement convaincus qu'il est dans l'intérêt de tous les États de participer à cette Conférence, qui a pour but d'élargir et approfondir davantage encore la compréhension de la question, et nous saluons l'engagement sans faille de la société civile à cet égard.

Les travaux ainsi menés sont essentiels, sachant que les conséquences catastrophiques des armes nucléaires touchent non seulement les gouvernements mais chacun des citoyens de notre monde interconnecté. Elles ont de graves répercussions pour la survie de l'humanité, pour notre environnement, pour notre développement socioéconomique, pour nos économies et pour la santé des générations à venir. C'est pourquoi nous sommes fermement convaincus que la conscience des conséquences catastrophiques des armes nucléaires doit étayer toute démarche et toute action en faveur du désarmement nucléaire.

Il n'y a, bien sûr, rien de nouveau dans tout cela. On a perçu les conséquences humanitaires effroyables des armes nucléaires dès leur première utilisation et, depuis lors, ces conséquences ont été le moteur des aspirations de l'humanité à un monde exempt d'une telle menace, tout comme elles ont inspiré la présente déclaration. Il a été fait état des conséquences humanitaires des armes nucléaires dans nombre de résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies, notamment la première résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée en 1946, ainsi que dans des instruments multilatéraux au nombre desquels le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les physiciens nucléaires ont relevé dès 1955 que les armes nucléaires mettaient en péril l'existence de l'humanité et qu'une guerre menée au moyen de ces armes risquait fort de mettre fin à la race humaine. À sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale soulignait, en 1978, que «les armes nucléaires sont celles qui menacent le plus gravement l'humanité et la survie de la civilisation». Ces expressions de profonde préoccupation sont plus pressantes que jamais. Malgré cela, les conséquences humanitaires des armes nucléaires sont depuis de nombreuses années absentes du cœur des débats sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire.

Nous jugeons donc encourageant que les préoccupations humanitaires figurent désormais en bonne place au rang des préoccupations mondiales. La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 s'est dite «vivement préoccupée par les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires». Cette profonde préoccupation a inspiré la résolution adoptée le 26 novembre 2011 par le Conseil des délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et la décision prise en 2012 par l'Assemblée générale de créer un groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Elle étaye l'appel lancé en août 2013 par la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, tendant à ce que la communauté internationale insiste sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires à chaque débat se tenant sur les questions nucléaires. En septembre 2013, lors de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, de nombreux dirigeants du monde entier ont, de nouveau, évoqué cette profonde préoccupation lorsqu'ils ont appelé à progresser sur la voie du désarmement nucléaire. Cent vingt-cinq pays ont souscrit à la Déclaration commune sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires prononcée devant la Première Commission, en 2013. La déclaration faite aujourd'hui atteste une fois encore l'appui politique croissant en faveur d'une plus grande attention portée à l'aspect humanitaire.

Il est dans l'intérêt de la survie même de l'humanité que les armes nucléaires ne soient jamais plus utilisées, quelles que soient les circonstances. Il est impossible de faire face comme il convient aux effets catastrophiques de l'explosion d'une arme nucléaire, qu'elle soit due à un accident, résulte d'une erreur ou soit intentionnelle. Tout doit absolument être fait pour éliminer la menace que représentent ces armes de destruction massive.

Le seul moyen de garantir que les armes nucléaires ne seront jamais plus utilisées est de les éliminer complètement. Il incombe à tous les États, conjointement, d'empêcher tout recours à l'arme nucléaire, de prévenir sa prolifération verticale et horizontale, et de parvenir au désarmement nucléaire, notamment en réalisant les objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et en parvenant à l'universalisation de cet instrument.

Nous saluons l'engagement renouvelé de la communauté internationale, ainsi que celui du Comité international de la Croix-Rouge et des organisations humanitaires internationales, de se préoccuper des conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires. La société civile, qui sensibilise à cette question, a un rôle capital à jouer en agissant aux côtés des autorités nationales dans l'action qu'elles mènent pour s'acquitter de leurs responsabilités. Il est de notre devoir, envers les générations futures, d'œuvrer de concert à cette fin et, ce faisant, de débarrasser notre monde de la menace que représentent les armes nucléaires.
